

COMMUNE DE NONARDS**Délibération n° 2025-10 en date du 9/04/2025 relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité établi en application de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 9/04/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 01/04/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, BORDES François, VANTALON Marc, ROCHE Daniel

Représentés :

Absents :

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts, Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois allant de **mai à août 2025**.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique pour les espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 minutes.

Il devra justifier du permis de conduire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 (indice majoré 366) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

Fait à Nonards, le 9 avril 2025

Le Maire, Daniel ROCHE

